



On a porter plainte contre moi pour des fausse menace

Par **SALMA2702**, le **05/05/2008 à 21:50**

j aimerais savoir se qu il peu m arrivé voilàt j ai eu rnune altercations violente avec une personne une ex amie que j ai rencontré dans son lieu de travaille ell et caissier je suis allé lui parlé sans la menacé pour lui mettre les points sur les i en lui demandant de me foutre la paix une foi fini je suis sorti du magasin et j ai rencontré son mari il ma agressé il voulait comme il a di me cassé les dents je sui allé faire une main courante mon problème c kel a porté plainte contre moi pour menace c propos je lui é soi disant di que (je lui enverrai une personne pour l agressé avec un couteaux) se qui é totalement faux on ma convoqué pour m auditionné je leur expliqué la vrais histoire on ma di d attendre la décision j ai peur d avoir des problèmes que peut il m arrivé merci de vos réponse

Par **citoyenalpha**, le **06/05/2008 à 10:44**

Bonjour,rnrnil apparait sans témoin confirmant la réalité des menaces que le procureur décide de classer sans suite la plainte.rnrnVous pouvez porter plainte pour dénonciation calomnieuse si vous pouvez prouver (témoins) que vous n'avez pas menacé de violence la plaignante.
rnrnrnRestant à votre disposition.

Par **SALMA2702**, le **07/05/2008 à 21:57**

MERCI si il ya un témoin c etai une caissière qui étais prés d elle quand je lui é parlé mes vue

que c'était sa collègue de travail par contre le policier qui m'a convoqué peu me dire si elle a
témoigné sur sa plainte je souhaite les appelés encore merci de votre réponse

Par **SALMA2702**, le **07/05/2008** à **21:59**

MERCI si il y a un témoin c'était une caissière qui était près d'elle quand je lui ai parlé mes yeux
que c'était sa collègue de travail par contre le policier qui m'a convoqué peu me dire si elle a
témoigné sur sa plainte je souhaite les appelés encore merci de votre réponse